



PETICIÓN APLICACIÓN CLÁUSULA SALVAGUARDA EN DEFENSA DEL SECTOR CITRÍCOLA VALENCIÀ, CONTROL ESTRICTO DEL COMPLIMIENTO DE LAS DIRECTRICES EUROPEAS DE CONTROL FITOSANITARIO EN CÍTRICOS SUDAFRICANOS Y AYUDAS A MODERNIZACIÓN DEL SECTOR

EXPOSICIÓN DE MOTIVOS

El campo valenciano es uno de los principales productores de cítricos de Europa, y es una de las fuentes económicas de la Comunidad Valenciana, siendo el soporte de vida de numerosas familias. Además, el sector citrícola valenciano, es sinónimo de calidad, debido al know-how transmitido, el control de plagas, respecto al medio ambiente, condiciones laborales de los trabajadores del campo, desarrollo de nuevas tecnologías, y conservación del terreno

Todas estas cualidades hacen que los cítricos valencianos deban estar protegidos por la Unión Europea, para no perder uno de los motores de la economía nacional sobre la que se ha construido una industria media familiar, comercio, y una sociedad abierta y moderna

La entrada de España en la UE y el mercado común europeo han sido una oportunidad para estabilizar precios, ganar mercados, pero es un riesgo para mantener los precios del campo, y sostener la economía valenciana, si continua dando entrada a productos citrícolas de peor calidad de Sudáfrica, Egipto, Turquía y Marruecos, que no compiten de manera legal con el campo valenciano, ya que no siguen las normas fitosanitarias de la UE, ni las de su mercado laboral, y sus obligaciones sociales y fiscales

Desde 2013 se han interceptado cítricos provenientes de fuera de la Unión Europea contaminadas con la plaga "Black Spot", y se ha constatado una bajada de precios de los cítricos valencianos, debido a la saturación del mercado con productos extracomunitarios de peor calidad, en plena temporada de cítricos valencianos



SE SOLICITA A LA COMISIÓN EUROPEA

1. Aplicación de la cláusula de salvaguarda para los cítricos valencianos, y aplicación de aranceles a las importaciones de cítricos de Egipto, Marruecos y Sudáfrica.
2. A mayores controles fitosanitarios en los países de origen principalmente Egipto, Marruecos, Sudáfrica, Brasil, Argentina y Uruguay, por técnicos europeos expertos en cítricos
3. Homogeneizar el nivel de conocimientos y los medios técnicos para mejorar los controles fitosanitarios en toda Europa. Países como UK, Holanda y Portugal son más laxos a la hora de controlar cítricos de sus ex colonias en puertos de entrada a Europa
4. Prohibición de importación de cítricos de fuera de la Unión Europea en periodo citrícola valenciano, esto es de octubre a junio
5. Cierre de fronteras con mercados exteriores a la Unión Europea, en cuanto se detecte carga de cítricos con enfermedades



PETITION D'APPLICATION DE LA CLAUSE DE SALVAGARDE POUR LA DEFENSE DU SECTEUR CITRICOLA VALENCIEN, CONTROLE STRICTE CONFORMENT AUX LIGNES DIRECTRICES EUROPEENNES RELATIVES AU CONTROLE PHYTOSANITAIRE DES CITRUS SUD-AFRICAINS ET AIDE A LA MODERNISATION DU SECTEUR

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'agriculture valencien est l'un des principaux producteurs d'agrumes d'Europe et l'une des sources économiques de la région valencienne, grâce au soutien vital de nombreuses familles. En outre, le secteur citricole valencien, est synonyme de qualité, en raison du savoir-faire transmis, du contrôle des épidémies, du respect de l'environnement, des conditions de travail des travailleurs du terrain, du développement de nouvelles technologies et de la conservation du sol.

Toutes ces qualités font que les agrumes de Valence doivent être protégés par l'Union européenne, afin de ne pas perdre l'un des moteurs de l'économie nationale sur lesquels se sont construits une industrie familiale, un commerce et une société ouverte et moderne.

L'entrée de l'Espagne dans l'UE et le marché commun européen ont été une occasion de stabiliser les prix, de gagner des marchés, mais il est risqué de maintenir les prix à la campagne et de soutenir l'économie valencienne si elle continue de donner accès à des agrumes de qualité inférieure. d'Afrique du Sud, d'Egypte, de Turquie et du Maroc, qui ne rivalisent pas légalement avec la campagne valencienne, car ils ne respectent pas les normes phytosanitaires de l'UE, ni celles de leur marché du travail, et de leurs obligations sociales et fiscales

Depuis 2013, des agrumes provenant de l'extérieur de l'Union européenne contaminés par le ravageur "Black Spot" ont été interceptés et les prix des agrumes de Valence ont chuté, en raison de la saturation du marché avec des produits extra-communautaires de qualité inférieure, en pleine Saison des agrumes de Valence



ON DEMANDE LA COMMISSION EUROPEENNE

1. Application de la clause de sauvegarde sur les agrumes de Valence et application de droits de douane sur les importations d'agrumes en provenance d'Égypte, du Maroc et d'Afrique du Sud.
2. Des contrôles phytosanitaires plus importants dans les pays d'origine, principalement en Égypte, au Maroc, en Afrique du Sud, au Brésil, en Argentine et en Uruguay, effectués par des experts européens des agrumes
3. Homogénéiser le niveau de connaissances et les moyens techniques pour améliorer les contrôles phytosanitaires dans toute l'Europe. Des pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Portugal sont plus laxistes en matière de contrôle des agrumes de leurs anciennes colonies aux points d'entrée en Europe.
4. Interdiction d'importer des agrumes provenant de l'extérieur de l'Union européenne pendant la période des agrumes de Valence, c'est-à-dire d'octobre à juin.
5. Fermeture des frontières avec les marchés extérieurs à l'Union européenne, dès que des cargaisons d'agrumes porteurs de maladies sont détectées